

Version Française

Stations-service de gaz naturel - Recommandations pour la mise en œuvre des Normes européennes concernant les stations GNC et GNL pour le ravitaillement de véhicules

Erdgastankstellen - Leitlinien für die Umsetzung
europäischer Normen für CNG- und LNG-Anlagen zur
Betankung von Fahrzeugen

Natural gas fuelling stations - Guidance for
implementation of European standards on CNG and
LNG stations for fuelling vehicles

Le présent Rapport Technique (TR) a été adopté par le CEN le 8 décembre 2019. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 326.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	5
4 Directives européennes.....	5
5 Références croisées avec les Normes européennes et les Directives européennes	6
6 Clarification des éléments figurant dans l'EN ISO 16923:2018 et l'EN ISO 16924:2018.....	9
Annexe A (informative) Vue d'ensemble des références figurant dans l'EN ISO 16923:2018 et l'EN ISO 16924:2018.....	13
A.1 Références normatives de l'EN ISO 16923:2018	13
A.2 Références normatives de l'EN ISO 16924:2018	14

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TR 17452:2020) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 326 « Remplissage et utilisation de véhicules au gaz naturel », dont le secrétariat est tenu par NEN/TSE.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Introduction

Dans le cadre de la demande de normalisation M/533, le CEN/TC 326 a adopté l'ISO 16923 et l'ISO 16924 comme Normes européennes afin de faciliter le déploiement d'infrastructures pour véhicules fonctionnant au gaz naturel, qu'il soit comprimé (GNC) ou liquéfié (GNL). Outre les aspects liés à l'interopérabilité, objectif de la M/533, les Normes internationales concernées traitent également des exigences de sécurité minimales et décrivent les technologies les plus récentes.

L'ISO 16923 et l'ISO 16924 ont été élaborées par des experts issus de secteurs industriels pertinents dans différentes parties du monde, y compris en Europe. L'intention des normes ISO 16923 et ISO 16924 est qu'elles soient applicables dans le monde entier. Pour cette raison, elles ne peuvent pas traiter spécifiquement des Normes européennes ni des Directives ou autres réglementations européennes.

Les exigences de la législation européenne prévalent sur les exigences des normes (européennes), ces dernières étant destinées à un usage volontaire. Dans le cadre du processus d'adoption européenne des normes ISO 16923 et ISO 16924, il a été conclu que ces Normes internationales n'entraient pas en conflit avec la législation européenne. Il a également été jugé utile de relier les Normes internationales référencées aux Normes européennes équivalentes et, le cas échéant, aux Directives européennes.

Après la publication de l'ISO 16923 et de l'ISO 16924, certains points qui peuvent être clarifiés davantage ont été identifiés dans ces Normes internationales. Il a été jugé utile d'inclure également ces clarifications dans le présent document. Lors de la révision des normes ISO 16923 et ISO 16924, l'ajout de ces clarifications dans la deuxième édition de ces Normes internationales peut être à l'étude.

En raison des similitudes entre l'EN ISO 16923 et l'EN ISO 16924, et du fait que plusieurs organismes fournissent des produits et/ou des services pour les stations-service à la fois de GNC et de GNL sur le marché européen, le présent document fournit des recommandations pour la mise en œuvre de ces deux normes.

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des recommandations qui aident les organismes à mettre en œuvre les Normes européennes concernant les stations GNC ou GNL pour le ravitaillement de véhicules (c'est-à-dire l'EN ISO 16923:2018 et l'EN ISO 16924:2018, respectivement).

Le présent document associe les Normes européennes aux Normes internationales énumérées dans l'EN ISO 16923:2018 et dans l'EN ISO 16924:2018, et relie ces normes aux Directives européennes pertinentes, le cas échéant.

Le présent document apporte des clarifications sur certaines exigences et recommandations décrites dans l'EN ISO 16923:2018 et l'EN ISO 16924:2018.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN ISO 16923:2018, *Stations-service de gaz naturel — Stations GNC pour le ravitaillement de véhicules* (ISO 16923:2016)

EN ISO 16924:2018, *Stations-service de gaz naturel — Stations GNL pour le ravitaillement de véhicules* (ISO 16924:2016)

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN ISO 16923:2018 et dans l'EN ISO 16924:2018 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

— IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

— ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

4 Directives européennes

Les Directives européennes suivantes sont réputées pertinentes dans le domaine des stations-service de gaz naturel :

- Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la Directive 95/16/CE (également appelée Directive Machines) ;

NOTE 1 La Directive 2006/42/CE a remplacé la Directive 98/37/CE.

- Directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses ;

NOTE 2 La Directive 2008/68/CE a remplacé, *entre autres*, les Directives 94/55/CE et 96/86/CE relatives au transport des marchandises dangereuses par route. La Directive 2008/68/CE est liée à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

- Directive 2014/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure (également appelée Directive MID) ;

NOTE 3 La Directive 2014/32/UE a remplacé la Directive 2004/22/CE.

- Directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (également appelée Directive ATEX) ;
- Directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression (également appelée Directive PED).

NOTE 4 La Directive 2014/68/UE a remplacé la Directive 97/23/CE.

La déclaration de conformité CE qui doit être fournie par les fabricants de stations-service de gaz naturel comprend généralement les Directives européennes suivantes :

- Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (également appelée Directive CEM) ;
- Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (également appelée Directive Basse tension (DBT)).

NOTE 5 La Directive 2014/35/UE a remplacé la Directive 2006/95/CE.

5 Références croisées avec les Normes européennes et les Directives européennes

Le Tableau 1 récapitule les références normatives figurant dans l'EN ISO 16923:2018 et/ou l'EN ISO 16924:2018, ainsi que leur correspondance avec les Normes européennes et, le cas échéant, les Directives européennes équivalentes.

Tableau 1 — Correspondance entre les références normatives figurant dans l'EN ISO 16923:2018 et/ou l'EN ISO 16924:2018 et les Normes et Directives européennes équivalentes

Référence ^a	EN ISO 16923	EN ISO 16924	Norme européenne équivalente	Directive européenne applicable ^b
ISO 7-1	X		^c	Directive 2014/68/UE
ISO 834-1	X		EN 1363-1 ^d	—
ISO 4126-1	X	X	EN ISO 4126-1	Directive 2014/68/UE
ISO 4126-2		X	EN ISO 4126-2	—
ISO 4126-3		X	EN ISO 4126-3	—
ISO 4126-4		X	EN ISO 4126-4	—
ISO 4126-5		X	EN ISO 4126-5	—
ISO 4126-6		X	EN ISO 4126-6	—
ISO 4126-7		X	EN ISO 4126-7	—